



CSA MESR du 16 avril 2026
Déclaration liminaire de la FSU

Ce CSA se déroule alors que toutes les organisations syndicales ont claqué la porte lors du Groupe de Travail "rémunération". En effet, le ministre David Amiel a ouvert ce GT en annonçant que des mesures immédiates étaient exclues et sans rien proposer d'autre que des discussions destinées à préparer l'après présidentielle.

Du côté de notre ministère, le constat reste le même alors que les sujets sont nombreux : aucune mesure n'est prise pour l'attractivité de nos métiers alors que les chiffres que nous voyons au sein de cette instance sont sans équivoque, le non-respect de la LPR pour les revalorisations des agent.es, aucune mesure pour les ATER, des inégalités qui se creusent entre les établissements, les taux « propro » qui sont au plus bas pour les EC, le non-respect de l'engagement sur le repyramidage de grades des Chercheurs ... Pour la FSU, il n'est pas question d'enjamber l'année 2026 et les mois qui nous séparent de l'élection présidentielle : le ministère de l'ESRE doit d'ores et déjà prendre ses responsabilités et respecter les engagements qu'il a pris auprès de ses personnels.

Pendant ce temps, le rapport rendu par Jean-Pierre Korolitski à la fin du mois de mars sur les établissements publics expérimentaux (EPE) est une attaque supplémentaire du modèle universitaire que la FSU défend, un *modèle collégial et démocratique*, foulé aux pieds dans la plupart des recommandations effectuées qui ne respectent pas ce principe de collégialité. Sacrifier l'Université et la recherche publique est à notre sens une lourde faute politique qui aura des conséquences dramatiques irréversibles sur l'avenir et la jeunesse si une réorientation ne s'opère pas rapidement.

Après avoir organisé la faillite des EPSCP sous des prétextes fallacieux de mauvaise gestion, le gouvernement s'attaque désormais au CNRS dont la gestion avait pourtant été saluée. En effet, le Premier ministre a imposé au CNRS de réaliser 20 millions d'euros d'économies pour réduire son déficit de 2026 à 219 millions d'euros. Avec 91% de sa subvention d'État qui sont déjà affectés à la masse salariale, le CNRS est contraint de faire porter ces économies sur sa dotation de base aux laboratoires : le conseil d'administration du CNRS a ainsi adopté, lors de la séance du 13 mars 2026, un budget rectificatif qui réduit de 13,5 millions d'euros le financement des laboratoires en 2026. Le président-directeur général du CNRS a envoyé le 24 mars 2026 un courrier aux directrices et directeurs d'unité pour leur annoncer une remontée de crédits sur la dotation 2026 versée par le CNRS, ce qui est inédit. La FSU dénonce avec la plus grande fermeté cette réduction de la dotation 2026 du CNRS aux laboratoires, notamment au conseil d'administration du CNRS, et un très grand nombre de directrices et directeurs d'unité du CNRS, ainsi que les membres des instances du comité national de la recherche scientifique, expriment publiquement leur refus de

cette austérité budgétaire. Le gouvernement signe ainsi visiblement sa ligne idéologique : mettre sous contrôle toutes les forces de recherche pour modifier durablement le paysage de l'ESRE à sa convenance et pour des intérêts particuliers. On ne peut que se questionner sur le parallèle avec les attaques aux USA et dans les autres démocraties illibérales. La FSU dénonce les attaques menées et demande au ministère de donner les moyens budgétaires aux EPSCP et aux EPST pour exercer les missions de service public d'enseignement et de recherche qui leur sont confiées.

Pendant ce temps et afin de faire toujours plus d'économie, les établissements inventent sous les conseils de vos services, le concept de divisibilité de la rémunération du temps de travail des agents publics. En effet, alors que la situation relève pourtant d'une décision du chef d'établissement et non des enseignants eux-mêmes, la DGRH a indiqué à l'ENS Louis-Lumière que "lorsque deux enseignants interviennent dans un même cours devant le même groupe d'étudiants, il convient donc de considérer qu'ils se partagent le volume d'heures réalisé en commun. Ainsi, dans le cas d'un cours magistral de 24 heures, il convient, pour chaque enseignant, de comptabiliser 12 heures réalisées et non 24." Penserait-on à ne comptabiliser que la moitié du temps de travail à un·e chef·fe de service de la DGRH du ministère pour assister à ce CSA MESRE parce qu'il ou elle est accompagné·e de son adjoint ? La FSU rappelle que ce ne sont pas les agents qui décident d'eux-mêmes d'être plusieurs à devoir encadrer une séance de travaux pratiques ou de travaux dirigés mais qu'il s'agit d'une décision du chef d'établissement qui établit les services. Nous vous demandons ainsi de revenir sur votre interprétation.

Ce CSA se déroule aussi en pleine campagne emploi dans les établissements, avec un nombre de postes d'EC bien inférieurs aux campagnes précédentes. Nous avons espéré que le passage à Odyssee aurait pallié aux problèmes récurrents de Galaxie lors de la dernière journée de la campagne emploi, or, certains collègues se sont trouvés empêchés de déposer leur dossier en rencontrant des pages d'erreurs sur le site. Nous tenons à rappeler qu'il n'y a chaque année que 10 000 candidats pour les 2000 postes publiés, ce qui est sans commune mesure avec d'autres plateformes développées au sein de ce même ministère ou d'autres campagnes de recrutement gérées par vos services. Nous vous demandons de permettre à ces candidats de déposer leur dossier directement auprès de l'établissement afin de pouvoir candidater. Nous avons également été alertés sur le renvoi systématique devant le COS des candidatures à la mutation prioritaire, comme par exemple à Sorbonne Université, alors même que vous avez précisé clairement les LDG sur ce point. Nous allons encore faire face à une vague d'annulation de postes pour non-respect des procédures par les tribunaux administratifs. Autonomie des établissements n'est pas synonyme d'indépendance et de non-respect de la réglementation statutaire.

Ce mois d'avril est également marqué par l'adhésion des agents de l'ESRE à la PSC Prévoyance. La FSU vous a prévenu à de nombreuses reprises de l'erreur que constitue la date tardive que vous aviez choisie pour lancer les adhésions et le mode d'adhésion exclusivement par téléphone. Les résultats sont là : le standard de la MGEN est saturé et de nombreux agent.es n'arrivent pas à joindre la MGEN pour adhérer au contrat collectif à 15 jours du début du contrat. Pire encore, lorsque les agent.es arrivent à joindre le standard, les conseillers leur transmettent des informations fausses. Un même agent peut avoir deux informations contradictoires le même jour suivant le conseiller sur lequel ils tombent. La FSU exige que le ministère prenne ses responsabilités sur ce sujet. De nombreux agent.es vont se retrouver sans couverture prévoyance au premier mai.

En ce qui concerne spécifiquement les points à l'ODJ de ce CSA :

Le plan national d'action pour l'égalité F/H est pour la FSU toujours largement en deçà des besoins et des attentes et toujours associé à aucun budget. La ségrégation de corps reste vivace et se traduit par des écarts de rémunération inacceptables.

Concernant les élections professionnelles, la FSU regrette enfin que tous les établissements n'adoptent pas tous la même solution électronique et alerte sur la source de dysfonctionnement que cela constituera.